

Initiatives ministérielles

au développement. C'est un projet qui témoigne de l'esprit de notre État fédéral.

C'est pour cela que je suis heureux d'être ici aujourd'hui et de défendre une fois de plus ce projet de pont. On a maintes et maintes fois fait l'historique de l'idée et du choix d'un pont. Tout cela est bien connu. De nombreux débats ont eu lieu, et on a fait maintes études. Comme je l'ai dit, nous sommes déjà passés par là au printemps et au début de l'été, l'an dernier.

Cela étant dit, je vais parler de l'objet du débat d'aujourd'hui, qui est de modifier les conditions d'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard. Je tiens à mettre au compte rendu le texte original de ces conditions d'adhésion. Le voici:

Que le gouvernement du Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants [...] un service convenable de bateaux à vapeur, transportant les malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada;

La modification d'aujourd'hui prévoit un ouvrage de franchissement, un pont, à la place du service de bateaux à vapeur. Comme la majorité des députés le savent, nous n'avons plus de trains à l'Île-du-Prince-Édouard. Tout ce que nous faisons ainsi, c'est raccorder notre réseau routier à celui du reste du Canada.

Il a fallu plus de 120 ans et plus de 90 études avant que l'on accepte le principe de ce changement qui, déjà, profite à la région atlantique. En 1988, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a cristallisé la question en tenant un plébiscite. Le résultat positif de cette consultation populaire a été le facteur déclenchant qui a fait passer de l'idée à la réalité. Les nombreuses études entreprises à la suite de ce plébiscite se sont penchées sur les préoccupations des gens et des gouvernements.

● (1220)

Il est temps de reconnaître que ce projet, à l'origine du rapprochement entre les entreprises et la main-d'oeuvre à l'Île-du-Prince-Édouard, est extrêmement logique. Grâce à lui, les opposants politiques se sont ralliés à une cause commune. Cette mesure essentiellement parrainée par le gouvernement conservateur durant la dernière législature avait alors été appuyée par le Parti libéral.

L'organisation Islanders for a Better Tomorrow a mené la campagne en faveur de cet ouvrage de franchissement, et nous devons lui exprimer notre reconnaissance pour ses efforts. Ce groupe et tous les autres partisans de cet ouvrage estiment que ce projet est excessivement important pour l'avenir de l'Île-du-Prince-Édouard et pour celui du Canada atlantique. Il donnera à l'Île-du-Prince-Édouard la possibilité de jouer un rôle clé dans la relance économique du Canada atlantique. Il donnera à notre province la possibilité d'être reconnue pour autre chose que pour sa petite taille, ses paiements de péréquation et ses pommes de terre.

Ceux qui s'opposent à ce projet ont soulevé certaines questions au sujet de l'environnement, de la pêche et des employés de la compagnie de traversiers. Les tribunaux ont conclu que toutes les mesures raisonnables avaient été prises et que les effets

négatifs que pourrait avoir sur l'environnement le pont qu'il était proposé de construire étaient négligeables ou pouvaient être réduits grâce à la technologie. En ce qui concerne la pêche, un accord qui a été conclu prévoit que les pêcheurs seront indemnisés pour toute interruption forcée ou toute perte d'accès entraînée par les travaux de construction.

Pour ce qui est des employés de la compagnie de traversiers, des discussions sont en cours. La brochure dit exactement quelles sont les mesures que nous sommes en train d'envisager en ce qui concerne, par exemple, le recyclage des travailleurs, les possibilités d'emploi, la retraite anticipée et ainsi de suite. Ces mesures seront mises en place au cours des prochaines années afin d'apaiser les préoccupations des employés de la compagnie, ce qui est un aspect important de tous ces entretiens.

La balance penche nettement en faveur du pont. L'activité économique connaîtra une croissance certaine durant la période de construction et aussi par la suite. Le pont créera des emplois et ce sera l'occasion d'acquérir de l'expérience. L'Île-du-Prince-Édouard a désespérément besoin d'emplois.

Le lien fixe constitue le plus important programme d'infrastructure jamais entrepris dans la région de l'Atlantique. Jamais nous n'aurons une occasion d'une telle ampleur. Il est temps de passer à l'action.

C'est dans cet esprit que j'aimerais terminer en citant un article de Rob Matthews, chroniqueur du secteur des affaires pour le *Chronicle Herald* de Halifax et pour le *Mail Star* qui disait, dans un article du 4 février, à peu près ce qui suit: «Ces questions ont fait l'objet de suffisamment d'études pour que nos représentants élus ou désignés décident si le pont est valable sur les plans politique, économique et environnemental. Il faut bien arrêter d'en discuter à un moment donné. Malheureusement, d'excellents projets sont parfois contrecarrés par ceux qui veulent absolument voir le processus aboutir à leur propre solution ou sinon, préfèrent choisir un autre processus qui leur donnera satisfaction. Les entrepreneurs et les gouvernements ont finalement compris que quel que soit le projet de construction, il se trouvera toujours quelqu'un pour s'y opposer. De nos jours, il n'existe plus de consensus sur aucun sujet. Il en va de même pour les évaluations publiques alors qu'on retrouve toujours les mêmes voix et les mêmes personnalités qui se disputent le feu des projecteurs. Ils refusent d'accepter la réalité ou sont incapables de comprendre que la création d'emplois et le développement se font dans l'action et non dans la paralysie. Le lien fixe comporte d'importants avantages pour l'avenir. Plus on se hâtera d'y accéder, mieux ce sera.»

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, le député à donné sa définition des mots référendum et plébiscite et en soulignant entre autres que, dans ce cas-ci, c'était simplement un plébiscite et que le gouvernement comme tel n'était pas obligé de se soumettre au résultat, mais il rappelait—on le voit aujourd'hui—que, même s'il n'était pas exécutoire selon sa définition, le gouvernement s'est plié à la volonté populaire en réalisant ce travail.